

## Lancement du projet de vélos en libre-service de la MRC de Nicolet-Yamaska

Nicolet, le 18 juillet 2024

La MRC de Nicolet-Yamaska lance en conférence de presse son projet de vélo libre-service piloté par son comité de mobilité durable. Cette initiative s'aligne parfaitement dans la vision de son Plan de transition écologique (PTE) dont l'un des objectifs est de développer la mobilité durable au sein du territoire.

« Nous ne cessons de mettre en œuvre différentes initiatives depuis l'implantation de notre PTE dont l'élaboration d'un Plan de mobilité durable en 2022 où nous avons souhaité le déploiement d'un tel service. Ce plan de mobilité durable guide nos actions vers une communauté plus active, plus verte et plus soucieuse d'un avenir durable. Nous sommes convaincus que l'ajout de vélo libre-service contribuera à l'atteinte d'un mode de vie dynamique pour notre population », souligne la préfète de la MRC de Nicolet-Yamaska, Mme Geneviève Dubois.

Le président du comité durable de la MRC et maire de Saint-François-du-Lac, M. Pascal Théroux se voit ravi de cette nouvelle offre en mobilité durable :

« Nous sommes fiers d'offrir ce service novateur à nos citoyennes et citoyens, marquant une étape importante dans notre engagement envers leur bien-être et leur qualité de vie. Le déploiement de ce service illustre notre volonté de favoriser des modes de transport alternatifs et accessibles pour tous, renforçant ainsi notre communauté et notre fierté collective. En offrant un service de vélo en libre-service, la MRC aspire à faciliter les déplacements actifs quotidiennement tout en attirant des touristes souhaitant explorer la région à vélo. »

### Le projet sera développé en deux phases

Dès aujourd'hui, trois casiers comprenant chacun 6 vélos 100% électriques seront prêts à être utilisés. Leurs emplacements : à l'hôtel de ville de Nicolet, au bureau municipal de Saint-François-du-Lac et à la MRC de Nicolet-Yamaska (lieu temporaire qui sera localisé l'an prochain dans la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston).

Au cours de l'été 2024, ce sont trois nouveaux casiers comprenant chacun 2 vélos qui seront installés dans les municipalités de Baie-du-Febvre, Saint-Célestin Village et Sainte-Perpétue.

« La MRC vise à ce que des vélos en libre-service soient offerts partout sur son territoire et que chacune des 16 municipalités puisse offrir à leurs résidentes et résidents des vélos en location. Nous souhaitons ainsi permettre le déplacement actif d'une municipalité à une autre. D'ailleurs, nous sommes ravis que les municipalités de La Visitation-de-Yamaska, Saint-Elphège et Saint-Wenceslas se joignent au projet grâce à l'installation de casiers d'ici la fin de l'année », partage Mme Dubois.

### **Le fonctionnement du service est simple et accessible à tous**

1. L'utilisateur doit se créer un compte sur l'application Vélo-Transit. Une carte lui permettra de localiser les casiers. Il pourra ensuite en choisir un et effectuer la réservation.
2. Une fois sur place, l'utilisateur n'aura qu'à scanner le code QR de la porte pour la déverrouiller.
3. L'utilisateur pourra utiliser le vélo pour la période désirée et le reporter à l'emplacement de départ, lorsque terminé.
4. Finalement, avec l'application, l'utilisateur n'aura qu'à déverrouiller la porte du casier afin d'y remettre le vélo tout en s'assurant de le brancher pour la prochaine location.

### **Améliorer l'accessibilité du réseau cyclable**

La MRC a d'ailleurs mandaté Vélo Québec afin d'élaborer un plan directeur vélo. Cette étude permettra de rendre le réseau cyclable plus sécuritaire et plus agréable pour les cyclistes.

Le plan directeur vélo a été déposé au comité de mobilité durable et sera présenté au conseil des maires de juin. Par la suite, la MRC s'engage à mettre en œuvre les recommandations démontrant ainsi son engagement envers la promotion d'un mode de transport actif.

« Nous voulons rendre notre territoire plus attractif aux yeux de cyclistes locaux et des touristes en améliorant les conditions cyclables. Nous avons un magnifique territoire à explorer tant par ses plaines que par ses routes longeant nos différentes rivières. Grâce à cette étude nous pourrions mettre en place des solutions afin de rendre conviviale et rassurante la promenade sur nos parcours cyclables », termine M. Théroux.

La MRC tient à souligner la généreuse contribution de ses partenaires financiers soient le ministère du Transport et de la mobilité durable, le gouvernement du Canada grâce au programme Initiatives pour les collectivités en santé, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et Desjardins.

---

## Source

Frédérique Gervais, conseillère en communication  
819-519-2997 poste 2256  
f.gervais@mrcny.qc.ca